

## **Conditions générales de fréquentation des activités du secteur Pré-en-Bulle**

### *Inscription*

Les parents qui inscrivent leur enfant à une activité spécifique de Pré-en-Bulle ont déjà rempli précédemment le formulaire général d'enregistrement au Service de la jeunesse. Les parents sont tenus de remplir un nouveau formulaire général d'enregistrement, si les anciennes données ne sont plus à jour.

En remplissant ce formulaire d'inscription spécifique, les parents s'engagent à ce que leur enfant fréquente l'activité sélectionnée de 13h30 à 16h30, soit du début à la fin.

### *Responsabilité*

Durant ses déplacements avant et après l'activité, l'enfant est sous la responsabilité des parents.

Durant l'activité Pré-en-Bulle de 13h30 à 16h30, l'enfant est sous la responsabilité des animateurs du Service de la jeunesse.

### *Désistement*

L'annulation à une activité peut se faire par téléphone au 026 913 86 44 au plus tard un jour avant la date de l'activité sauf cas exceptionnel.

### *Urgence*

Les parents autorisent les animateurs du Service de la jeunesse à réagir en conséquence en cas d'urgence.

### *Utilisation des données*

Les données personnelles de l'enfant et des parents sont destinées à la bonne organisation des journées d'activités. Elles aident les animateurs à prendre rapidement les mesures qui s'imposent pour prévenir les parents. Elles resteront confidentielles et à usage unique dans nos dossiers administratifs.